



Fribourg, le 24 juin 2024

Arrêté du Conseil d'Etat (ACE)

2024-524

Commission cantonale des addictions

Nomination/démission

Vu l'article 34 de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan) ;

Vu l'ordonnance du 23 juin 2014 sur la Commission cantonale des addictions ;

Vu la loi du 22 septembre 1982 réglant la durée des fonctions publiques accessoires, telle que modifiée par la loi du 10 septembre 2015 ;

Vu l'ordonnance du 16 novembre 2010 concernant la rémunération des membres des commissions de l'Etat ;

Sur la proposition de la Direction de la santé et des affaires sociales,

Arrête :

Art. 1

Overney Jérémie, 1988, chef du Service de la police du commerce (DSJS), à Avry-sur-Matran, membre de la Commission cantonale des addictions pour le reste de la période administrative 2022-2027, en remplacement de Maeder Alain, démissionnaire.

Art. 2

La nomination prend effet le 1^{er} septembre 2024.

Art. 3

¹ Les membres de la Commission sont indemnisés conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 16 novembre 2010 concernant la rémunération des membres des commissions de l'Etat.

² La rémunération pour travaux spéciaux hors séance, au sens de l'article 5 de l'ordonnance précitée, est fixée par la Direction de la santé et des affaires sociales, en accord avec le Service du personnel et d'organisation.

³ En tant que collaborateur de l'Etat Jérémie Overney n'est pas indemnisé.

Art. 4

Communication :

- a) à la Direction de la santé et des affaires sociales, pour elle, la Commission, la personne nommée et la personne démissionnaire ;
- b) à la Direction des finances, pour le Service du personnel et d'organisation ;
- c) à la Chancellerie d'Etat.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Arrêté non signé. Une version signée peut être obtenue sur demande à la Chancellerie d'Etat.